

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2017**

**Présents** : M. Philippe ESSERTEL, Mme Maryse DURIS, M Philippe ROLLAND, Mme Anne-Marie GIRAUDIAS, M MACQUET Philippe, M. Alain GENON, Mme Sylvie GOUTTEFANGEAS, M Jean-Maxence DEMONCHY, Mme Evelyne GRENIER.

**Absents excusés** : Mmes Françoise LUGNIER, Nadine CHAFFAL, Germaine RONDEL ; Mrs

Ludovic BOURG, Guy REGEFFE, Pascal BARRIER.

**Secrétaire de séance** : Mme Maryse DURIS

Monsieur le Maire présente ses vœux au Conseil Municipal et pour la commune.

- 1- Maison polyvalente.
  - Une subvention est sollicitée dans le cadre de la DETR (Etat) ainsi qu'une subvention DSIPL (Etat).
  - Le Conseil Municipal accepte le plan d'aménagement pour l'accessibilité de la maison et approuve le devis de l'entreprise ARCHIMBAUD.
  - La chaudière à granulés bois a fait l'objet de réglages pendant l'hiver et son fonctionnement est bon.
  
- 2- Traversée de la Fabrique.
  - Des subventions sont demandées auprès de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIPL.
  - La consultation pour le choix d'un bureau d'étude pour préparer la phase réalisation sera lancée.
  
- 3- Maison THEVENON
  - Un prêt de 150000 Euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est accepté. Le loyer permettra le remboursement de ce crédit.
  
- 4- Budget
  - Dans l'attente du vote du budget, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à payer les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
  
- 5- Ecole
  - Les ordinateurs et le vidéoprojecteur seront installés à l'école fin janvier.
  
- 6- La commune de Saint-Sixte délibère pour adhérer au Syndicat des Eaux de la Vêtre.
  
- 7- La Communauté d'Agglomération Loire Forez se structure progressivement. De nombreuses réunions ont été faites ou sont programmées. Il convient désormais de constituer les commissions.
  - Une question est posée pour la désignation du poste de délégué suppléant.
  
- 8- Des réunions de commissions communales sont fixées (cimetière, bibliothèque, adressage...).
  
- 9- Le carnaval communal sera organisé le jour du mardi gras avec le concours de la FNACA et de la JUNIOR ASSOCIATION laquelle a décidé d'offrir un spectacle avec la présence de comédiens pour les enfants.